

NOUS SOMMES  
POUR :

Une association de parents d'élèves a pour objet la défense des intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves.

Au sein du lycée Jean Perrin, les parents d'élèves peuvent choisir entre 2 associations dont la FCPE.

### **La Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public (FCPE)**

Elle a été créée en 1947, à l'instigation du Syndicat national des instituteurs et de la Ligue de l'enseignement, initialement représentée dans les écoles élémentaires, puis à partir des années 1960 dans le secondaire.

La FCPE est la première fédération de parents d'élèves au plan national, elle œuvre pour les principes de **Laïcité, d'Égalité des chances et de Gratuité** qui restent les valeurs fondamentales du système éducatif. La FCPE défend :

- la connaissance et la reconnaissance mutuelle des différences
- le partage des valeurs républicaines et démocratiques
- la solidarité entre les parents pour une éducation active
- la relation de confiance entre parents et enseignants
- l'aide favorisant le bien-être de votre enfant

Adhérer à la **FCPE Jean Perrin**, c'est :

- Une fourniture de manuels scolaires assurée par et pour les parents FCPE.
- Cofinancer des projets éducatifs et collectifs proposés par les équipes pédagogiques
- Proposer un prix négocié pour la calculatrice recommandée par les enseignants
- Soutien de projets organisés par la Maison des Lycéens
- Participer aux voyages et sorties à raison de 20% (maximum 150€)

LAÏCITÉ

ÉGALITÉ

GRATUITÉ

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter la présidente, par mail [presidentfcpejeanperrin@gmail.com](mailto:presidentfcpejeanperrin@gmail.com) ou par téléphone au 06 13 56 52 79.

Vous pouvez également aller sur les sites [www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr) (fédération nationale) ou [www.fcpe.59.fr](http://www.fcpe.59.fr) (siège départemental). Enfin, la FCPE édite "La revue des parents" et "La famille et l'école".

### Quel est le principe de la bourse aux livres (BAL) ?

La bourse aux livres se passe en plusieurs temps :

- Les élèves s'inscrivent au lycée fin juin/début juillet et remplissent une fiche d'adhésion à **l'une des deux associations** mentionnées ci-dessus afin de réserver leurs livres pour l'année suivante. Ce service est payant mais peut-être réglé grâce à la carte HDF créditée par la région (<https://cartegeneration.hautsdefrance.fr/Views/Accueil.aspx>).
- Les élèves récupèrent leurs livres fin août/début septembre.
- Les élèves rendent leurs livres fin juin/début juillet.

REJOIGNEZ NOUS  
POUR PARTICIPER  
AU BON  
DÉROULEMENT DE  
LA SCOLARITÉ DE  
NOS ENFANTS

### Au lycée Jean Perrin, la FCPE, majoritaire cette année 2020-2021, rassemble :

- des parents d'élèves élus aux conseils d'administration (adoption du projet d'établissement, du budget et du règlement intérieur, questions de santé, hygiène, sécurité, vie scolaire...) et présents dans toutes les instances,
- des parents délégués dans les conseils de classe qui portent la voix des parents d'élèves auprès des enseignants et de l'administration,
- des parents d'élèves élus, à votre demande, peuvent assurer un **rôle de médiateur** auprès de la communauté éducative,

Ses adhérents, membres du bureau, se réunissent une fois par période en « conseil local », soirée animée et détendue où ils s'informent, créent des liens, débattent et appréhendent ainsi dans les meilleures conditions la scolarité de leurs enfants.

Au-delà du cercle de ses adhérents, toute l'équipe de la FCPE du lycée Jean Perrin reste bien entendu ouverte et disponible pour informer, éclairer ou accompagner tous les parents de l'établissement.

**POUR UNE ÉCOLE PLUS JUSTE QUI FAVORISE LA RÉUSSITE DE TOUS !**